



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes Procès-Verbal de la Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le 12 septembre à 19h30**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe OSTALRICH Christophe RAIBAUD Joëlle BECK Marjorie JABOULAY Marie

Absents : DOMINGUES Pépito SPITZ Françoise NEVEU Magali ITIER Nadège MAURIN Vincent

Pouvoirs : SPITZ Françoise à COMBEMALE Pierre-Marie ; DOMINGUES Pépito à COULOMB Any

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, Mme Marie JABOULAY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Points à l'ordre du jour :

1. Convention de Participation pour le Risque Prévoyance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Gard a mis en place une convention pour la Participation à la Prévoyance des agents de la commune. Il présente le projet de délibération qui sera à adopter après avis du Comité Social Technique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le projet de délibération pour la Participation Prévoyance des agents de la commune.

2. Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet

Rapporteur : Monsieur COMBEMALE Pierre-Marie, Adjoint aux affaires scolaires

Monsieur COMBEMALE Pierre-Marie, Adjoint aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 28h/semaine à partir du 1^{er} décembre 2024 pour le remplacement d'un agent qui a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et **à l'unanimité**, décide la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 28h/semaine.

3. Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet

4. Rapporteur : Monsieur COMBEMALE Pierre-Marie, Adjoint aux affaires scolaires

Monsieur COMBEMALE Pierre-Marie, Adjoint aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal que suite au départ à la retraite d'un agent du service éducation à compter du 1^{er} décembre 2024, il sera nécessaire de supprimer son poste qui était à temps non complet de 32h/semaine. Il indique également que la commune doit, pour cela, faire une saisine auprès du Comité Social Technique du Centre de Gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le projet de délibération à transmettre au Comité Social Technique pour la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 32h/semaine.

5. Demande de subvention 2024 de la Prévention Routière

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de la Prévention Routière pour l'année 2024. Il rappelle que lors du vote du Budget Primitif 2024, il avait été décidé de ne pas leur attribuer de subvention car cette association n'intervient plus aux écoles depuis plusieurs années.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de pas attribuer de subvention à la Prévention Routière pour l'année 2024.

6. Demande de subvention 2025 de l'AFM Téléthon

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'AFM Téléthon pour l'année 2025. Il propose au Conseil Municipal d'attendre le vote du Budget Primitif 2025 pour prendre une décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attendre le vote du Budget Primitif 2025 pour prendre une décision.

7. Demande de subvention au titre des fonds verts pour les travaux de rénovation énergétiques du Groupe Scolaire Marcel Pagnol

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que suite à l'audit énergétique réalisé au Groupe Scolaire Marcel Pagnol en date du 24 novembre 2023, il présente un projet de travaux de rénovation énergétique pour ce bâtiment.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve ce projet de rénovation énergétique pour un montant total de travaux qui s'élève à 9 944.02 € HT et sollicite une subvention au titre des Fonds Verts.

8. Demande de subvention à la Fédération Française de Foot pour l'aménagement d'un terrain de foot en gazon synthétique dans le nouveau complexe sportif.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aménagement d'un nouveau complexe sportif. Il précise que la création d'un terrain de foot en gazon synthétique est prévue pour la somme de 913 402 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** sollicite une subvention de 50 000 € à la Fédération Française de foot pour la réalisation d'un terrain de foot en gazon synthétique dans le nouveau complexe sportif.

9. Demande de prêt à court terme pour l'aménagement du nouveau complexe sportif.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la Commission des Finances a décidé de contracter un emprunt à court terme pour l'aménagement d'un nouveau complexe sportif, dans l'attente du versement des subventions et de la récupération de la TVA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** décide de contracter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, un prêt de 400 000 € sur une durée de 2 ans au taux de 3.50 % et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat à intervenir.

10. Demande de prêt à long terme pour l'aménagement du nouveau complexe sportif.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la Commission des Finances a décidé de contracter un deuxième emprunt à long terme pour l'aménagement d'un nouveau complexe sportif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** décide de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts et consignation, un prêt de 700 000 € sur une durée de 25 ans au taux révisable Livret A + 1.30 % et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat à intervenir.

11. Rétrocession de la Parcelle Section AR n° 792 au profit de M. Rody MALARTRE.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que Monsieur Rody MALARTRE souhaite acquérir la parcelle section AR n° 792. Il est d'accord pour laisser une servitude au profit des Logis Cévenols pour l'entretien de la façade et des cheneaux de la Résidence « Les Vignerons ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, considérant que cette parcelle est enclavée et ne peut être entretenue :

- décide, de rétrocéder la parcelle section AR n° 792 d'une superficie de 96 m² à Monsieur Rody MALARTRE au prix d'1 €,
- dit que les frais afférents à cette transaction seront à la charge des logis Cévenols qui bénéficieront d'une servitude,
- autorise le Maire à signer l'acte et les documents s'y afférent.

Communications du Maire :

Reprise des parties communes du Lotissement « Les Ampélides »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande des copropriétaires du lotissement « Les Ampélides » qui souhaitent que la commune reprenne les parties communes de leur lotissement. Il rappelle que cette année, la Commune a repris une partie du lotissement « Les Camisards » au Chemin des Crozes (les 9/10ème) et que le Conseil Municipal avait également décidé de reprendre les parties communes du lotissement « Le Clos des Prairies » au Chemin Jean Cavalier et Bérard de Malavas. Ce dossier est toujours en cours chez le Notaire. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable à cette demande.

Fermeture classe Ecoles :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a malheureusement subi une fermeture de classe à la rentrée. Le Groupe Scolaire est composé de 8 classes.

Instauration du télétravail :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a l'intention d'instaurer le télétravail pour les agents administratifs de la commune, comme dans beaucoup de Commune. Le dossier, une fois finalisé sera présenté au Conseil Municipal pour le soumettre ensuite à l'avis du Comité Social Technique du Centre de Gestion, avant de délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 12 septembre 2024 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2024_09_38	Création de poste	à l'unanimité
DE_2024_09_39	Demande de subvention au titre des fonds verts pour travaux rénovation énergétiques Groupe Scolaire Marcel PAGNOL	à l'unanimité
DE_2024_09_40	Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour l'aménagement d'un terrain de foot en gazon synthétique	à l'unanimité
DE_2024_09_41	Demande de prêt à court terme pour l'aménagement du nouveau Complexe Sportif	à l'unanimité)
DE_2024_09_42	Réalisation d'un contrat de prêt cohésion territoriale de 700000€ pour financement aménagement nouveau Complexe Sportif	à l'unanimité
DE_2024_09_43	Rétrocession de la Parcelle Section Ar n° 792	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe OSTALRICH Christophe RAIBAUD Joëlle BECK Marjorie JABOULAY Marie



Le Maire, Frédéric ITIER

Le Secrétaire, Marie JABOULAY